CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 13 Mars 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	7
D° a vue	36	4 ½
Rotterdam 2 uſances ½ . .	36	7
Hambourg 2 uſances ½ . .	35	1
Paris, ...	30	⅛ à ½
D°. 2 uſances.	30	⅛
Bordeaux, 2 uſances. . . .	30	
Cadix	37	¼
Madrid	37	⅜
Bilbao.	37	½
Livourne	47	½
Gênes	47	
Veniſe.	50	
Liſbonne	5	5
Porto	5	4
Dublin.	9	¼
Agio de la banque d'Holl. .	3	⅛

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares. . . .		5	2
D°. petites		5	2
Grandes Mexicaines		5	2
D°. petites.		5	2
Argent en barres.		5	3 ⅛
Cochenille la ℔	13 ſ	3 d	

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque. .	fermé.
De la Com. des Indes .	155 ½ à 154 ½
Actions de la Mer du Sud.	
Anc. Ann. de la M. du S.	85 ¼
D°. Nouvelles.	84 ⅛
D°. réduites à 3 p °/° . .	85 ⅝
D°. conſo idées à 3 p. °/°.	85 ⅛ à ⅛
De la C. des I. à 3 p °/°.	
D°. de 1751, à 3 p °/° .	83 ¼
D°. de la B. 1756 à 3½ p. °/°.	87 ¼
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	89 ¼
D°. 1762 à 4 p °/°.	96 ⅜ à ¼
Bill. de la C. des I. prime.	3 ſ
De l'Ech. 1763.	
Eſcompte.	
De la Marine payable en Février.	
Eſcompte.	9 ½ à ¾
Annuités à longs term. . . 26 ½	
Souſcriptions 1763. .	
De la Marine à 4 p °/° . .	93 ⅞
D°. à 4 p. °/°. 1763. . . .	93 ⅞ à ¼

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 21 Mars 1764.

Changes.

Amſterdam	56 ⅛
Londres.	30 ⅜
Hambourg	180 à 179 ¼
Madrid	15 2
Cadix	15 1
Livourne	95
Lyon, Roys au pair.	

Effets publics.

Actions des Fermes .	1025	
Colonies, 1759 . .		
Amortiſſ.		
3e. Lotterie.	737	
2 ſ p℔	3	
Emprunt, 50 millions	14	
Annuités	450	
Coupons	89	10
Epoques 7e.		
Colonies 1758,		

Compagnie des Indes.

Actions	775
Emprunt.	425
Promeſſes.	12 ½

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
7 à 12.	14 ½

Contrats.

Bretagne	14
Cuirs à 3 pour °/° . .	51
4 p °/°	

Prix du Foin & de la Paille à Paris, le 21 Mars 1764.

Le foin s'eſt vendu à la porte S. Michel 35 à 40 ℔ le cent ; la paille a été vendue à la porte S. Martin 12 a 15 ℔

Etiage de la riviére de Seine,

La Riviére étoit le 21 Mars 1764 à 3 pieds 10 pouces ; le 22 à 4 pouces.

Il eſt arrivé encore nouvellement des *Frigards* au ſieur Picard, Marchand Epicier, rue du Roulle ; voyez la Gazette N°. 13.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere, rue S. Severin.*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 27 Mars.

De Gonesse, *le 6 Mars* 1764.

Lettre de M. Bonnevie, *Laboureur, à l'Auteur de la Gazette du Commerce.*

Permettre, Monsieur, de faire circuler les grains dans toute l'étendue du Royaume, & laisser subsister les Réglemens précédemment rendus pour l'approvisionnement de la Ville de Paris, c'est préparer de beaux conduits pour une source, devant laquelle on feroit une forte digue pour en faire refluer les eaux; cette grande Ville, par ses richesses, sa magnificence & la facilité d'y vivre commodement attire non seulement les étrangers, mais encore tous les François en état de dépenser; ce qui occasionne une multitude prodigieuse d'habitans. Cette Capitale mérite plus d'attention qu'aucune autre Ville pour son approvisionnement; plus il y a d'hommes assemblés dans un endroit, plus il y a de consommation & plus il faut d'approvisionnement, par conséqnent plus il faut de magasins en état de suppléer au défaut ou au retard des provisions ordinaires. Les magasins relegués a 10 lieues autour de Paris, peuvent n'être pas suffisans pour suppléer au défaut de grain. Il y auroit donc de l'avantage à en faire entrer dans cette enceinte le plus qu'il seroit possible, d'autant plus qu'il seroit sous les yeux des Magistrats & à leur disposition; avantage qu'ils ont quelquefois trouvé nécessaire, & même exigé des Couvents & Communautés. Il seroit alors indispensable de mettre en magasin le superflu, qui deviendroit utile & nécessaire en tems & lieu. Plusieurs ont regardé comme utile l'exportation des grains hors du Royaume; (une partie de cette exportation ne seroit-elle pas aussi bien placée dans l'enceinte des 10 lieues de Paris)? Seroit-ce un paradoxe de dire, que la Capitale seroit alors traitée plus mal que les autres Villes, par la défense de faire plus près que 10 lieues des magasins de grains, lorsqu'il est actuellement permis d'en faire transporter librement dans la Province la plus éloignée, ce qui est précisément les conduits préparés de notre source. En permettant au contraire, jusques dans les portes de Paris, les magasins de grains tirés au-delà de 10 lieues, ce qui seroit la digue rompue, les richesses de cette Ville opulente sortiroient avec rapidité, non pour faire bâtir seulement des maisons, châteaux, parcs, jardins, &c. mais des greniers pour la conservation des récoltes abondantes, ce qui joindroit l'utile à l'agréable; alors combien de Citoyens riches & aisés, dans la vûe d'être utiles à leur Patrie, se feroient un plaisir d'avoir à leur campagne, & sous leurs yeux, des magasins qu'ils n'osent placer au loin dans la crainte d'être trompés par des ouvriers, qui, faute de sçavoir, ou par négligence, laisseroient échauffer & gâter les grains? Combien de Laboureurs renouvelleroient la quantité des grains que ces personnes opulentes se trouveroient en état de conserver, & visiteroient avec une parfaite satisfaction les magasins de leurs propriétaires? Combien de machines seroient inventées pour la conservation des grains, que les possesseurs seroient en état de visiter tous les jours?

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

enfin quelle gloire pour les Miniſtres d'un ſi bon Roi, d'avoir l'avantage de pouvoir faire ſortir de l'enceinte & de la Capitale même, des proviſions ſuperflues, pour ſubvenir aux beſoins des autres Provinces, même à ceux de l'étranger.

Je ſuis, &c.

L'Auteur de cette lettre, voudroit, comme on le voit, que les défenſes d'emmagaſiner des grains en deça de dix lieues autour de Paris, fuſſent levées. Le Roi, dans ſa Déclaration du 25 Mai 1763, enrégiſtrée au Parlement le 22 Décembre ſuivant, s'exprime ainſi article 4. » N'entend néanmoins Sa majeſté, *quant à préſent*, rien » changer ni innover aux Réglemens rendus précédemment pour l'approviſionnement de la Ville de Paris. » Cet article ne laiſſe-t-il pas entrevoir que les choſes pourront changer à cet égard ?

DE PARIS, *le 6 Mars* 1764.

Un Citoyen zélé pour le progrès de l'Agriculture nous a adreſſé une lettre dans laquelle nous trouvons des faits qui auroient dû être communiqués au Bureau d'Agriculture dans l'arrondiſſement duquel ces faits ſont arrivés. Les Sociétés d'Agriculture nous paroiſſent faites pour être dépoſitaires des plaintes qu'on peut faire des entrepriſes & des réglemens contraires au bien de la culture. Ces Sociétés jugeroient de la juſtice & de l'importance de ces plaintes, & prendroient les moyens les plus ſages pour remédier aux abus. Un ouvrage périodique ne doit point mettre ſous les yeux du Public des choſes odieuſes, & qui compromettroient des perſonnes auxquelles on doit des égards. Nous allons cependant donner un extrait de la lettre dont nous parlons, mais nous expoſerons les faits dans une forme ſi générale, que perſonne ne pourra nous faire des reproches fondés.

» Les obſtacles de tout genre, Monſieur, » ceux qu'on peut & qu'on ne peut pas prévoir, ſemblent conjurés contre l'Agriculture ; or quelle voie plus ſûre & plus » prompte que celle qu'offre votre Gazette, » pour nous entrecommuniquer nos découvertes & nos beſoins ? En vous apprenant » les injuſtices qu'on croit éprouver, on les » apprendroit au Gouvernement qui ſeroit » inſtruit promptement des abus qu'on peut » faire de ſon autorité, & qui pourroit y » remédier ſur le champ.

» Tous les chemins ſont publics & il » eſt très-avantageux de les rendre bons. » On peut néanmoins abuſer de cette maxime. Un Meunier, qui, depuis quelques » années, a pris le parti de moudre des farines pour Paris, & qui y envoie ordinairement deux voitures par ſemaine ; » commence ſa route par traverſer une plaine d'environ une lieue & demie de longueur, & d'une terre bien cultivée & » très-bonne pour rapporter du froment. » On conçoit bien qu'il eſt des ſaiſons dans » l'année où les voitures de ce Meunier gâtent des bleds. Un Fermier du voiſinage » auquel il avoit fait tort, l'a attaqué & » l'a conſtitué dans quelques frais. Le Meunier a été crier à ſon Maître que s'il ne » lui faiſoit faire un chemin, il abandonneroit le moulin. On a eu le crédit d'obtenir le chemin deſiré, au moins pour » la portion de plaine qui ſe trouve dans » la juriſdiction de la perſonne qui l'a accordé.

» Ce chemin s'eſt fait de maniere cependant que tous les riverains ſe ſont » trouvés dans le cas d'avoir contrevenus » à l'Ordonnance qui a été rendue ſur cet » objet. Ainſi ces riverains payeront des » amandes & des frais. Pluſieurs même » les ont déjà payés & ont exécuté l'Ordonnance qui porte qu'ils ſe retireront, » *chacun en droit ſoi pour laiſſer au chemin la* » *largeur de* 20 *pieds, non compris le foſſé,* » *fixé à* 4 *pieds de large ſur le bout.*

» Cette largeur de 20 pieds auroit pû » être alignée par des perſonnes nommées » pour cela, mais elle eſt laiſſée à la diſcrétion des riverains dont les plus diligens font les foſſés de maniere que les riverains qui leur ſont oppoſés, ſupporteront plus qu'eux du nouveau chemin ; il » réſulte de cet arrangement, que les foſſés du même côté ne ſont pas alignés » entre-eux, & qu'il naîtra de-là des conteſtations. Un mal en entraîne d'autres, » c'eſt la régle. Ainſi au lieu d'un chemin de » 7 à 8 pieds de largeur, bien ſuffiſant dans » une poſition où il n'arrive pas trois fois » l'an que deux charettes ſe rencontrent, en » voici un de 28 pieds de large pour la ſeule » commodité prétendue d'un Meunier,

» dont on a cru apparemment les opéra-
» tions plus utiles au Public que le pro-
» duit annuel & perpétuel de plus de dix
» arpens de bonnes terres à froment bien
» cultivées, qu'on vient de lui ſacrifier,
» dans l'eſpérance de lui en faire encore
» bientôt ſacrifier vingt autres.

» Enfin tout ce beau projet ne procurera
» au Meunier qu'un très-mauvais chemin,
» au lieu d'un bon; & ſi ce nouveau che-
» min eût été fait comme on l'avoit pro-
» jetté avant l'hyver pluvieux que nous
» venons d'eſſuyer, le Meunier en ſeroit
» déjà dégoûté, & auroit crié pour qu'il fût
» pavé.

» En effet, outre toutes les autres obli-
» gations que nous avons a la charrue, il
» ne faut pas oublier qu'elle rend bons &
» unit tous les chemins de traverſe par où
» elle paſſe en labourant. C'eſt même le
» meilleur moyen qu'on puiſſe employer
» pour les rendre tels.

Je ſuis, &c.

Nous n'aurions pas fait uſage de cette lettre ſi elle n'étoit pas ſignée par une perſonne d'une certaine conſidération. Nous avouons meme que nous avons eu une ſorte de peine a en donner un extrait. Il nous ſemble qu'on ne doit point choiſir la voie d'un écrit public pour faire connoître les obſtacles que peuvent mettre certaines perſonnes au bien de la culture. Cependant on peut dire d'un autre côté que les honnêtes gens ne ſe croiront point offenſés, quand on les mettra ſur les voies de réparer les ſurpriſes qui auront été faites à leur bonne foi & a leur envie de faire le bien.

DE LONDRES, *le* 8 *Mars* 1764.

Annonces & Avis divers.

Depuis que nous ſommes en poſſeſſion du Golphe & du Fleuve S. Laurent, nous avons découvert un endroit très-propre à faire une pêche conſidérable de baleine. Après cette découverte les habitans de la Nouvelle-Angleterre équiperent en 1761 10 Vaiſſeaux d'environ 100 tonneaux chacun, & leur entrepriſe eut un ſuccès ſi heureux, qu'en 1762 ils y envoyerent 50 Vaiſſeaux & 80 l'année derniere; on aſſure qu'il en ſera envoyé un plus grand nombre cette année. La quantité de côtes de baleine importées de la Nouvelle-Angleterre pendant les deux années dernieres, a réduit cette marchandiſe de 500 ", à 350 " le tonneau.

Bien des gens ont douté que le commerce fait par la Compagnie des Indes fût avantageux à la Nation; mais que cela ſoit ou non, on a fait ſouvent valoir la grande conſommation du thé, comme un argument pour le continuer.

La Balance du Commerce dans cette partie du monde, eſt, on ne peut pas plus, à notre déſavantage; témoin la quantité de matiere d'or & d'argent annuellement exportée d'ici, & il eſt certain que la plus grande partie en eſt employée a l'acquiſition du thé.

Il y a quelque tems qu'un Hollandois qui avoit demeuré pluſieurs années à la Chine, alla s'établir au Sud de la Caroline, & y acheta une habitation aux bords d'une riviere dans l'intention d'y paſſer le reſte de ſes jours.

Cet homme avoit appris des Chinois l'art de ſécher les différentes ſortes de thé Il avoit apporté avec lui de la graine dont il enſemença ſon jardin, comptant multiplier cette plante peu-à-peu & être en état par la ſuite d'en fournir au moins pour la conſommation du Continent; mais avant que ſes plantes fuſſent en état de donner des feuilles qui puſſent être ſechées, cet homme mourut, & ſon projet avec lui. Cependant comme il étoit fort intéreſſant d'avoir du thé dans un Pays ſi éloigné du ſol, qui produit naturellement & ſans effort cette plante précieuſe pluſieurs habitans, ſes voiſins, ſe procurerent des graines du thé que cet Hollandois avoit ſemé, & elles ont pullulé conſidérablement dans les jardins de la Caroline, mais on y ignore la maniere d'en préparer les feuilles.

L'expérience de cet Hollandois nous démontre que la plante du thé réuſſit à merveille dans le ſol de la Caroline: il ne nous reſte donc qu'à faire quelques efforts pour apprendre la maniere de le ſecher, afin de nous délivrer du tribut conſidérable que nous payons aux Chinois pour cette marchandiſe qui eſt devenue un objet de conſommation néceſſaire.

Cet article nous a paru mériter d'obtenir une place dans notre Feuille.

Ne pourrions nous pas faire la même expérience dans nos Iſles & à Cayenne. On

nous a assuré que nous pourrions la faire en France, même en Provence, où le climat est presque semblable a celui de la Ville de Canton. Nous espérons que les Citoyens qui ont des connoissances sur l'Inde, communiqueront celles qui pourroient tendre a nous procurer des graines de thé. On peut consulter le dictionnaire d'Histoire naturelle de M. Valmont de Bomare, sur la maniere de préparer les feuilles de cette plante.

DE DUNKERQUE, *le* 14 *Mars* 1764.

Il est entré dans ce Port depuis le 10 de ce mois jusqu'au 13, 18 Bâtimens; sçavoir, *l'Archibal*, Cap. Jurgen Yanse, de Rotterdam, sur son lest & avec quelques marchandises; 10 Bateaux Anglois, dont 6 sur leur lest & 2 chargés d'huitres, venant l'un de Chichester & les autres de Colchester; *un Pêcheur* François, chargé d'huitres venant de Colchester; *la jeune Babet*, Me. Jacques la Poussiere, de Calais, chargé de bierre & de quelques autres marchandises; *le S. Jacques*, Me Jacques Gournay, de Boulogne, chargé de vin & de harengs-sors; *le Bien-Aimé*, Me Etienne Macsmakes, de Rouen, sur son lest; *le S. Pierre*, Me. Dominique Verhaag, de Rouen, chargé de balots & papier; *la Janny*, Cap. Thomas Barow, sur son lest; *le Sally*, de Rochester, Cap. Samuel How, venant de Londres sur son lest.

Il est sorti dans le même espace de tems 15 Bâtimens, dont 6 Anglois allant a Guernesay & a Londres, chargés de thé & eau-de-vie; *le Jean*, Me. Laurent de Vetten; *le Favori*, Me. Adam Heer, pour Amsterdam, sur son lest; *les trois Rois*, Me. Hannes Willems, pour Amsterdam, chargé de sucre, vin & tabac; *l'Elisabeth*, Me. Pierre Vanbouven; *la Paix*, Me. Gerel Ponsen; *le jeune Albert*, Me. Dellain, pour Amsterdam; *l'heureux Succès*, Cap. Albert Bouden; *le Henry*, Cap. Robinson; *le Kent*, Cap. Richard, pour Londres chargé d'eau-de-vie & de diverses marchandises.

DE S. VALERY SUR-SOMME, *le* 16 *Mars* 1764.

Il est entré dans ce Port, dans les 15 premiers jours de ce mois, les Navires *la Marie-Suzanne*, Cap. L. Porce, venant du Havre, chargé d'huile & savon; *le S. Antoine*, Cap. Adrien Lievenne, venant de Dunkerque, chargé d'alun, couperose & huile; *le S. Michel*, Cap. J. Lievenne, venant de Dunkerque, chargé d'alun, couperose & huile; *la Marguerite Marie*, Cap. Me. Vanhelm, venant de Rotterdam, chargé de fromages, morue & plomb; *la Ville de Rotterdam*, Cap. W. Pieters, venant de Rotterdam, chargé de fromages, morue & plomb. Les trois premiers Navires sont François, & les derniers Hollandois.

Le Navire *l'Ami S. George*, Cap. J. F. Vasseur, est parti chargé de 360 balles d'étoffe pour Cadix, & de 565 sacs de bled pour Marseille.

Le Navire *le Picard*, de 150 tonneaux, Cap. L. Lambert, armé de 10 canons, est en charge pour Cadix & Marseille, & partira vuide comme plein a la fin du courant.

DE PARIS, *le* 20 *Mars* 1764.

Plusieurs personnes nous ont écrit pour nous faire part des difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles veulent mettre a exécution l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 16 Août 1761, concernant les défrichemens. Elles se plaignent qu'elles trouvent des particuliers, qui, sans aucun droit légitime, forment opposition à leurs entreprises. Elles desirent que nous rendions leurs plaintes publiques, dans l'espérance, nous disent elles, que les bons Citoyens obtiendront des personnes en place, les ordres nécessaires pour faire disparoître les obstacles qu'elles rencontrent. Voici ce que nous écrit sur cet objet un Négociant de Bayonne.

» Puisque vous vous intéressez, Mon-
» sieur, a l'Agriculture & aux Cultivateurs,
» vous devriez bien dire quelque chose sur
» les défrichemens. Nous ne pouvons nous
» mettre a défricher sans être exposés a des
» procès de la part des Seigneurs de Pa-
» roisse. Il faudroit une nouvelle Ordon-
» nance qui ne laissât aucun lieu aux mau-
» vaises chicanes. Il y a déja long-tems que
» j'ai fait des démarches au nom d'une Pa-
» roisse entiere pour obtenir une pareille
» loi. Il y a nombre de Paroisses qui sont
» dans le même cas que nous, & qui sus-
» pendent leurs travaux, par la crainte des
» procès injustes J'espere que vous nous

» aidrez à parvenir à notre but. J'ai environ » 50 arpens de terre inculte; & il y en a 400 » dans la Paroiſſe où les miens ſont. Jugez » combien cela produira, étant défriché. » Il me paroît très-avantageux pour l'Etat, » de mettre en valeur toutes les terres in- » cultes, & il eſt très-important de ne pas » perdre de tems.

Je ſuis, &c.

Les bonnes opérations qui ont été faites depuis quelque tems en faveur de l'Agriculture, la perſuaſion où ſont les perſonnes en place qu'il eſt de la plus grande utilité de ne laiſſer en France, s'il eſt poſſible, aucune portion de terrein inculte, ne laiſſent pas lieu de douter qu'on ne prenne tous les moyens qui ſeront juſtes pour encourager les défrichemens Les Citoyens qui ſont arrêtés dans leurs opérations doivent donc être convaincus que les obſtacles qu'ils éprouvent ſeront bientôt diſſipés.

DE MARSEILLE, *le* 20 *Février* 1764.

Importation.

De Meſſine, par la Tartane du Capitaine Gandi, 213 balles d'amandes; 43 caiſſes de manne; 83 d° de ſuc de réglisſe.

De Gênes, par la Tartane du Capitaine Ducros, 48 ſacs de cacao; 4 balles de canelle; 276 cuirs en poil; 4 barrils de cochenille; 36 caiſſes de manne; 46 barrils d'étain en verge; 5 balles de ſalſepareille; 7 ſacs de galle; 20 barrils de vif-argent; 6 balles de poivre

De Lisbonne, par le Vaiſſeau du Capitaine Boco, 3083 cuirs; 237 buches de bois de breſil; 105 ſacs de cacao; 20 balles de baleine; 85 ſacs de poivre; 6 balles de laine.

De Nantes, par le Vaiſſeau du Capitaine Solberg, 1759 charges de bled; 4 balles de peaux de veau; 32 balles de peaux de vache; 12 barriques d'indigo.

De Cadix & Alicante, par les Bâtimens des Capitaines Ruyter, Boman & Lejoille, 166 barrils de cochenille; 34 d de granille; 20 pains de cuivre; 11 ſurons d'indigo; 2 caiſſes de vanille; 4 ſurons de civadille; 22 d° de jalap; 18 balles de drogueries; 4571 piéces de bois de campêche; 8040 d° de bois de breſil; 65 de bois de réglisſe; 2 ſurons de caſcarille; 10 caiſſes de quinquina; 7 balles d'anis; 176 pains de plomb; 105 balles de barrille; 37 balles de bourdes.

De Rotterdam, par le Vaiſſeau du Capitaine Dejong, 119 balles de poivre; 4 tonneaux de girofle; 2 caiſſes de camphre; 1 barril de blanc de plomb; 1 baile de ſalſepareille; 4279 barres de fer; 251 placques de fer; 16 barrils de cloux; 18 tonneaux de colle; 64 balles de cacao; 28 piéces de bois de ſandal; 372 piéces de bois de breſil; 3 barrils de muſcades; 2 caiſſes de canelle; 18 d° de thé; 31 barriques de baleine, 9 d° de garance; 10 d° de céruſe; 1 barril d'indeplate; 3 caiſſes de drogueries.

De la Guadaloupe, par le Vaiſſeau du Cap. Fougeiret, 263 barriques de ſucre terré; 257 ſacs de caffé; 15 d° de cacao; 163 d° de gingembre; 9 balles de coton; 36 cuirs en poil.

Du Cap François, par le Vaiſſeau du Capitaine Berton, 292 barriques de ſucre terré; 442 ſacs de caffé; 45 barriques d'indigo; 55 d° de ſucre brut; 1184 cuirs en poil; 73 buches de bois de campêche; 1 caiſſe de gomme.

DE ROUEN, *le* 14 *Mars* 1764.

Exportation pendant le courant de Février.

Pour S. Malo, par le Navire du Capitaine Simon, 115 ℔ de toile de lin, blanche; 120 d° de ſiamoiſe & mouchoirs de coton; 3000 d° de ſpalme en 7 barrils; 50 bottes d'acier; 14 barrils de craye; 100 douzaines de vaiſſelle de terre; 7555 bouteilles de verre vuides; 80 ℔ de verres a boire; 1640 ℔ de houblon; 327 d° de toile cirée; 185 d° de ſiamoiſe fil & coton; 2022 d° de fayance; 180 d° de marmites de fer; 939 d° de mercerie; 260 d° d'amadoux; le reſte en plâtre.

Pour S. Brieux, par le Navire du Capitaine Simon, 3250 bouteilles de verre vuides; 255 ℔ de houblon; 6 paniers de coutils; 2 demi-muids de bierre; 300 ℔ d'amadoux; 414 d° de clincaillerie; 335 d° de mercerie; 330 d° de fayance & criſtal; 1550 d° de marmites & fourneaux de fer; 100 chapeaux communs; le reſte en plâtre.

Pour Lisbonne, par le Navire du Capitaine Boutard, 97 piéces de drap de Sédan; 3600 ℔ de drap de cette Province;

2119 coupons de vache corroyée ; 994 douzaines , 1 peau de veau corroyé ; 4355 ℔ de fayance ; 3810 d° de maroquin ; 277 d° de confiture ; 7940 d° d'étoffe de laine ; 180 douzaines de peaux de mouton ; 12 peaux de daim ; 108 piéces de flanelle rayée ; 141 douzaines de chapeaux demi-caſtors ; 650 ℔ de flanelle imprimée ; 1076 d° de mouchoirs de fil ; 2794 d° de gingas de fil ; 2710 d° de toile teinte & coutil ; 2540 d° d'étoffe au quart ; 6 d° de ſoye ; 3175 d° de camelots & calemande ; 1475 d° de toile de lin , blanche ; 444 d° de bas de ſoye ; 660 d° de ſiamoiſe a fleurs ; 2 tonneaux de couteaux ; 1000 d° de mercerie & de clincaillerie ; 90 groſſes de lunettes & épingles ; 720 ℔ de bouracan ; 2 colis , 1 caiſſe de ſoyerie ; 3800 piéces de rubans de ſoyes ; 508 ℔ de cardes a carder ; 10 caiſſes de meuble ; 1 berline ; 2 caiſſes d'eau d'odeur & parfumerie ; 30 barrils de pois & de féves ; 1 panier, 2 caiſſes , 1 quart de vin ; 225 ℔ de bougies.

DU HAVRE, *le* 15 *Mars* 1764.

Importation.

Du Corck , par les Sloups Anglois *le Succez* , Capitaine Thomas Tupper , & le Selwins Capitaine Willam Broock , 589 barriques de bœuf ; 200 caiſſes de chandelles ; 25 ancres de lard ; 65 barrils , 4 fréquins , 1 pot de beurre ; 2 barrils de ſaumons ; 2 pots de moelle & viandes.

De Falmouth , par le Sloup Anglois, *le Guillaume* , Capitaine Richard Lean , 67 blocs , 8 barrils d'étain.

De Bilbao , par le Navire Eſpagnol , *la Victoire* , Capitaine Melida , 415 balles de laine ; 6 barrils de vin ; 4 ballots de morue ſeche ; un ſac de cacao.

Du même lieu , par le Senau Eſpagnol , *le Neptune* , Capitaine Julian de la Campa , 395 balles de laine.

La Galiote , *l'aimable Angélique* , Capitaine Bourbonnois , eſt arrivé de Bourdeaux.

Les Navires , *l'heureuſe Marthe* , Capitaine Renaut l'aîné , venant de la Martinique , & *le jeune Pierre* , Hollandois , Capitaine Adolphe Alberts , venant d'Alicante , ſont arrivés ce matin ſur notre rade , ils entreront ce ſoir.

Le Sloup *la Ste Françoiſe* , Capitaine de Lattre , eſt parti pour Londres.

Il a été exporté, *Pour Hambourg* , par la Galiotte Hollandoiſe , *les deux Amis* , Capitaine Claas Martens , & le Dogre Suédois , *les ſix Freres* , Capitaine Thalms Chriſtman , ſucre , caffé & indigo.

Réſumé des principaux articles d'Exportation & d'Importation enregiſtrés à la Douane de Londres , du 28 *Février au* 6 *Mars* 1764.

Exporté , 14,857 aunes de toile à voile, 1200 piéces de perpétoine ou perpétuelle, (*a*) 3400 barrils de poudre a canon , & pluſieurs autres marchandiſes de la valeur de 60,000 ℔ ſterlings , pour les Indes orientales ; 1500 quarteres de froment pour l'Eſpagne ; 2793 quintaux de ſucre rafiné pour l'Allemagne : 10,000 ℔ de poudre a canon ; 1000 piéces de toile d'Angleterre & d'Ecoſſe , & 1000 piéces de toile d'Irlande ; 5000 verges de friſe, (*b*) 1000 verges de flanelle , 2363 gallons de liqueurs , & pluſieurs autres marchandiſes de la valeur de 18,530 ℔ ſterlings , pour Quebec ; 1300 verges de linge , 1000 aunes de toile à voile & pluſieurs autres marchandiſes de la valeur de 10,700 ℔ ſterlings , pour l'Amérique ſeptentrionale ; 1177 peaux de lapin des Indes , pour Liſbonne.

Importé, 47,500 ℔ de laine filée d'Hambourg ; 2540 quarters d'avoine d'Hollande ; 20 tonneaux de vin de Malaga ; 6556 gallons d'eau-de-vie de Dunkerque ; 6552 ℔ de ſoye torſe , 2500 ℔ d'écrue & 30 , 195 ℔ de coton de la Méditerranée.

DE LISBONNE, *le* 14 *Février* 1764.

Prix courant de quelques marchandiſes.

Sucre blanc aſſorti , 2,160 rés , l'arrobe de 32 ℔ , d° brut , 1,200 ; cacao de maragnan , 3, 200 ; cuirs ſecs ſalés en poil de pernam , 2,400 à 2,560 ; brai ſec en pain , 1 , 360 le quintal de 128 ℔ d° en barrique le quintal , 5 , 500 ; fer de

(*a*) *Perpetuelle* , ſorte de ſerge

(*b*) *Friſe* , ſorte d'étoffe de laine friſée.

Suéde le quintal, 3, 800 à 3, 900; dº de biſcaye le quintal, 4, 000 à 4, 100; gaudron de Suéde, le barril, 3, 200; brai le baril, 2, 400 à 2, 800.

Cours du Change.

Paris	465
Londres	66 $\frac{5}{8}$
Amſterdam	47 $\frac{1}{4}$
Gênes	730
Livourne	740
Madrid	2380
Cadix	2360
Seville	2360

D'AMSTERDAM, *le* 12 *Mars* 1764.

Prix courant de marchandiſes à la livre en banques.

Poivre noir 22 d; dº blanc, 33 d; cloux de girofle, 85 ſ; muſcade, 75 ſ; canelle longue, 110 à 140 ſ; dº courte, 95 à 100 ſ; ſucre, pains de candi, 17 $\frac{1}{4}$ à 18 d; pain de poudre, 16 $\frac{1}{4}$ à 17 d; rafinades de 3 ℔, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 d melis de 3 ℔, 13 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{4}$ d; dº de 2 ℔, 14 $\frac{1}{3}$ à 15 d; lompes, 12 à 12 $\frac{1}{2}$ d; poudre, 12 à 14 d; batarde, 7 à 11 d; candi blanc, 19 $\frac{1}{2}$ à 24 d; dº brun, 13 à 19 d: poudre du breſil, 9 $\frac{1}{2}$ à 12 d; poudre de S. Domingue, 11 à 13 $\frac{1}{4}$ d; dº commune, 10 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$ d; ſucre teſté, 9 $\frac{1}{4}$ à 10 d; dº brun, 5 $\frac{1}{2}$ à 8 $\frac{3}{4}$ d; dº de ſurinam, 4 $\frac{1}{2}$ à 8 $\frac{1}{2}$ d; gingembre confit, 44 d; maniguette, 12 à 14 d; bois de girofle 12 ſ.

Epiceries, les 100 *livres.*

Amandes longues, 40 fl.; dº de Valence, 27 dº; anis d'Alicante, 14 $\frac{1}{2}$ dº; cumin de Malthe, 30 dº; dº d'Alicante, 26 dº; capres de Majorque, 8 à 50 dº; mil d'Allemagne, 7 $\frac{1}{2}$ dº; dº de Moſcovie, 4 $\frac{1}{2}$ dº; citrons ſalés *la barrique*, 16 à 20 dº; pruneaux de Corinthe, 15 dº, raiſin long, 15 dº; figues de Contat, 8 dº; dº de Smirne, 12 $\frac{1}{2}$ dº; ſavon d'Alicante, 16 dº; dº de Marſeille, 18 $\frac{1}{2}$ dº.

Huiles, le barril de 717 *mingles.*

Huiles de Gênes, 60 à 65 *livres degros*; dº de Seville, 53 $\frac{1}{2}$ dº; dº de Marjorque, 52 $\frac{1}{2}$ dº.

Denrées à teindre.

Indigo de Java en banque, 60 à 140 ſ; dº de Jambou 50 ſ; dº de Guatimala en cerons & barrils, 80 à 136 ſ, dº de Sᵗ Domingue, 54 à 90 ſ; cinabre entier, 42 ſ; dº broyé, 43, 45 à 47 ſ; ver-de-gris, 22 ſ; vitriol d'Angleterre, 60 ſ; ſouffre rafiné, 5 $\frac{1}{2}$ fl.; bleu de Saxe, f. f. c. 45 dº; dº f. c. 32 dº; garance fine, 50 à 60 dº; dº non robée, 26 à 42 dº; dº commune, 22 à 28 dº; courte ou mulle, 10 à 14 dº; rocou en pain, 10 ſ; térébentine, 12 fl.; curcuma, 20 à 22 dº; reſine rafinée brune, 4 $\frac{1}{2}$ dº; dº jaune, 5 $\frac{1}{2}$ dº; gomme de Sénégal, 38 à 40 dº; colle d'Angleterre, 28 dº; dº du pays, 20 dº; ceruſe, 10 $\frac{1}{2}$ dº; minie, 10 dº; tartre d'Allemagne 22 à 24 dº; dº d'Italie, 18 à 22 dº; bois de fernambouc en banque, 28 dº; dº de ſappan de Siam en banque, 15 dº; dº de Bima en banque, 9 dº; dº de Calliatours en banque, 16 $\frac{1}{2}$ dº; dº de campêche, 6 à 9 dº; jaune, 8 dº.

COURS DES CHANGES

le même jour.

Veniſe à 2 uſan.	91 $\frac{1}{2}$ d de gros
Livourne	88 $\frac{1}{8}$
Genes	86 $\frac{7}{8}$ à 87
Madrid	96
Bilbao	95 $\frac{1}{2}$
Cadix	95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Seville	95 $\frac{1}{4}$
Liſbonne	47 $\frac{3}{4}$
Londres à vue	36 4 ſchel.
Dº 2 uſances	36
Paris à vue	55 $\frac{5}{2}$ d de g.
Dº 2 uſances	55 $\frac{3}{16}$ à $\frac{1}{4}$
Bordeaux	55 $\frac{1}{8}$
Breſlau à 2 uſanc. $\frac{1}{2}$	22 $\frac{1}{2}$ ſols
Vienne à 2 uſanc. $\frac{1}{2}$	35 $\frac{5}{8}$
Dantzic à 2 uſances	382, *gros polonn.*
Hamb. à court term.	33 $\frac{13}{16}$ ſols
Bruxelles	2 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ perte
Gand & Anvers	2 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$ perte
Rotterdam	$\frac{1}{8}$ p $\frac{0}{0}$ perte
Zélande	2 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ perte

DE BORÉAUX, *le* 9 *Mars* 1764.

Prix des grains & eaux-de-vie.

Froment, 11 ᴴ 10 ſ à 13 ᴴ 10 ſ le boiſſeau, peſant 120 ℔; ſeigle du pays, 8 ᴴ 10 à 9 ᴴ; eau-de-vie, 130 ᴴ *les* 32 *veltes*, ſans demandes.

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 16 Mars 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	7
D° 2 vue	36	5 ½
Rotterdam 2 uſances ½	36	7 à 8
Hambourg 2 uſances ½	35	1
Paris	30	⅛
D°. 2 uſances	30	⅛
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	37	⅛
Madrid	37	⅞
Bilbao	37	½
Livourne	47	½
Gênes	47	
Veniſe	50	
Liſbonne	5	5
Porto	5	4
Dublin	9	¼
Agio de la banque d'Holl.	3	⅛ à ¼

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 #	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares		5	2
D°. petites		5	2
Grandes Mexicaines		5	2
D°. petites		5	2
Argent en barres		5	2 ⅜
Cochenille la ℔	13 ſ	3 à 6	d

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	fermé.
De la Com. des Indes	fermé.
Actions de la Mer du Sud.	95
Anc. Ann. de la M. du S.	84 ⅞ à 85 ¼
D°. Nouvelles	
D°. réduites à 3 p °/°	84 ⅞ à 85 ⅛
D°. conſolidées à 3 p. °/°	84 ⅞ ¼ à 85
De la C. des I. à 3 p °/°	fermé.
D° de 1751, à 3 p °/°	
D°. de la B. 1756 à 3½ p. °/°	
D°. 1758 à 3 ½ p °/°	88 ¼ à 89
D°. 1762 à 4 p °/°	95 ⅞ à 96 ⅛
Bill. de la C. des I. prime.	1 a 3 ſ
De l'Ech. 1763.	
Eſcompte	6 à 5 ſ
De la Marine payable en Mars.	
Eſcompte	
Annuités à longs term.	26 ⅛ à ½
Souſcriptions 1763.	
De la Marine à 4 p °/°	93 ¼ à ⅞
D°. à 4 p. °/°. 1763	93 ½ a ⅞

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 23 Mars 1764.

Changes.

Amſterdam	56 ⅛
Londres	30 ¹³/₁₆
Hambourg	179 ¼
Madrid	15 2
Cadix	15 1
Livourne	95
Lyon, Roys au pair.	

Effets publics.

Actions des Fermes	1025
Colonies, 1759	
Amortiſſ.	
3e. Lotterie	740
2 ſ p #	3
Emprunt, 50 millions	13
Annuités	452
Coupons	89 ½
Epoques 7e.	
Colonies 1758,	

Compagnie des Indes.

Actions	80
Emprunt	30
Promeſſes.	

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
7 a 12	14 ½

Contrats.

Bretagne	14
Cuirs à 3 pour °/°	51
4 p °/°	

AVIS.

aux Souſcripteurs de la Gazette du Commerce.

Comme nous touchons à la fin de l'année de la plûpart des Souſcriptions, nous prions les perſonnes qui voudront les renouveller, de faire paſſer d'avance, ſuivant l'uſage, par la voie de la poſte ou autrement, les 24 # franches de port, auxquelles eſt fixé le prix de la Souſcription, au Bureau général rue Montmartre, & d'en donner avis par lettre affranchie au ſieur DUFRESNE, Directeur. Les perſonnes qui n'ont pas payé le prix de leur abonnement, ſont auſſi priées de l'envoyer inceſſamment. Les Souſcripteurs de Paris qui voudront renouveller leur ſouſcription, n'ont qu'à en donner avis au Bureau général, & on leur enverra une reconnoiſſance.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE

ANNE'E 1764. Du Samedi 31 Mars.

DE LISBONNE, *le* 21 *Février* 1764.

LA Flotte deſtinée pour la Baye de tous les Saints eſt prête à mettre à la voile depuis huit jours. On n'attend pour qu'elle parte, que les ordres de la Cour.

La Frégate françoiſe *la Terpſicore*, commandée par M. le Chevalier de la Porte eſt entrée ici, venant de Cadix, le 17 du courant.

On apprend par les Captifs amenés ici par la Tartane Angloiſe *le Gibraltar Caſtel*, que les Saletins ont fait des priſes conſidérables ſur les François, & qu'il ſe trouve aujourd'hui à Salé un nombre conſidérable d'Eſclaves de cette Nation.

Il eſt entré dans ce Port, 8 Vaiſſeaux depuis le 14 juſqu'au 18 du courant; *le S. Pierre & S. Paul*, Cap. Bartholomée Sardal, Eſpagnol, venant d'Almérie, chargé de fayance & d'autres marchandiſes; *le N. S. do Carmo*, Cap. Carlos Joſeph, Portugais, venant de l'Iſle Madére, chargé d'eau-de-vie, de citrons confits & d'autres marchandiſes; *le Noſſo do Carmo*, Cap. A. Lopez Cardozo, Portugais, venant de Maragnan ſur ſon leſt; *la Céres*, Cap. John Dennis, Anglois, venant de Gênes, chargé de bled; *la Ste Théreſe*, Cap. Diodato, venant de Livourne, chargé de différentes marchandiſes; *le S. Ant. de Lisboa*, Cap. Lieuw Pieters Lapp, Hollandois, venant de Faro, ſur ſon Leſt; *le Clifton*, Cap. Thomas Young, Anglois, de la Caroline, chargé de riz; *le Joyce*, Cap. Philipe Leigh, Anglois, de Gênes, chargé de bled, de riz, de papier & autres marchandiſes.

Il eſt ſorti depuis le 12 juſqu'au 18, 26 Navires; *la Charlotte*, Cap. Edward Hill Anglois, pour Londres, chargé de vin & de fruit; *le Tomeod*, Cap. John Foweraker, Anglois, pour la nouvelle Angleterre, chargé de ſel, *le Mercury*, Cap. William Williams, Anglois, pour Hull, chargé de fruits, d'huile & de vin; *l'Eliſabeth*, Cap. Moſes Bennet, Anglois, pour Alicante; *l'Anne Sophie*, Cap. Olof Skoglumd, Suédois, pour Stokolm, chargé de ſel; *le Neptune*, Cap. Jacob Hoorn, Suédois, pour Stockolm, chargé de fruits & de ſel; *la Gratia Divina*, Cap. Thomas Roſcovick, Venitien, pour Veniſe, chargé de ſucre & de Cacao; *le Sally*, Cap. Thomas Shutt, Anglois, pour la Caroline, ſur ſon Leſt; *l'Henriette*, Cap. Thomas Hill, Anglois, pour Londres, chargé de vin & de fruit; *le Dorſett*, pour la Caroline, ſur ſon Leſt; *le Neptune*, Cap. William Froſt, Anglois, pour l'Iſle S. Michel, chargé d'huile, de fer & d'autres marchandiſes; *le Wiendſchap*, Cap. Piéter Scheltes Hollandois, pour Hambourg, chargé de ſucre & de tabac; *le Jonge Debora*, Cap. Simon Dekker Hollandois, pour Setubal, ſur ſon Leſt; *le Little Dick*, Cap. Philip. Shepperd, Anglois, pour Dunkerque, chargé de ſel, de vin & de fruit; *le noble Bounty*, Cap. James Mills, Anglois, pour la Caroline, ſur ſon Leſt; *la Marie Eliſabeth*, Cap. Anders Hayberg, Suedois, pour Sétubal, ſur ſon Leſt; *le Prince Bevern*, Cap. John Addy, Anglois, pour la Caroline, ſur ſon Leſt; *la Providence*, Cap. Ivert Paulſen, Danois, pour la Mer Baltique, chargé de ſel; *le Nancy*, Cap. James Black, pour l'Iſle Fayal, chargé de vin & autres marchan-

diſes ; *le Vernon*, Cap. Charles Chisholm, Anglois, pour l'Angleterre, ſur ſon Leſt ; *le Reward*, Cap. William Kendal, Anglois, pour la Caroline, ſur ſon Leſt ; *le Newbleſſing*, Cap. James Cooper, Anglois, pour la Jamaïque, ſur ſon Leſt ; *l'Exéter*, Cap. Thomas Hamſon, Anglois, pour Pool, chargé de ſel ; *le Mary*, Cap. Edward Halles, Anglois, pour Bilbao, chargé de morue.

Cours du Change le même jour.

Amſterdam	47 $\frac{1}{4}$
Londres	66 $\frac{5}{8}$
Gènes	728
Livourne	740
Madrid	2380
Cadix	2360
Paris	464 à 462

D'ANGOULESME, *le* 10 *Mars* 1764.

Lettre de M. de Montalembert de Cers, à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

La Lettre du 28 Janvier, dattée de Paris, inſérée dans votre Gazette, N°. 17, pag. 130, me fait voir, Monſieur, qu'il n'y a encore que trop de perſonnes frappées d'une terreur panique au ſeul mot *d'exportation* des grains. Elles n'apperçoivent point encore les bons effets d'une permiſſion, dont l'utilité eſt demontrée par les plus zèlés & les plus éclairés Citoyens, par l'exemple de l'Angleterre, qui accorde des gratifications à ceux qui exportent journellement des grains, par celui de la Hollande, de la Pologne, de Dantzick & de la Barbarie même. Toutes ces contrées ne connoiſſent point de loix prohibitives touchant les grains ; cette denrée circule dans ces pays, comme celles d'une autre nature. Loin que ce défaut de Police, ſi c'en eſt un, faſſe manquer de pain à ces peuples, ils en fourniſſent au contraire à pluſieurs Nations de l'Europe.

» Mais, dira-t-on, ſi la libre exporta-» tion des grains eſt accordée, le payſan » mangera le pain un peu plus cher. » Eh ! qui vous a dit que loin que ce fut un inconvenient, ce ne ſeroit pas au contraire un bien pour l'Agriculture ? Qui ſont ceux qui achetent leur pain ou leur bled dans les Campagnes ? Ne ſont-ce pas les manœuvres & les journaliers ? Or jamais cependant cette claſſe d'hommes n'a mieux de quoi ſatisfaire à ſes beſoins, que quand le bled eſt à un bon prix. Il eſt vrai qu'il faut que ces gens-là travaillent un peu plus, mais ce n'eſt pas un mal puiſque les terres en ſont mieux cultivées : au lieu que quand le bled eſt à vil prix, la pareſſe & la fainéantiſe prennent le deſſus. On a toujours éprouvé que les plus grandes diſettes, avoient été précédées par les plus abondantes moiſſons. Quelle en eſt la cauſe ? Ne la cherchez, Monſieur, que dans la diminution des travaux de toutes eſpéces, ſuite néceſſaire du vil prix des grains. Ceux qui vivent habituellement dans les Provinces, ont été à portée de faire comme moi cette obſervation.

Mais pour convaincre tout d'un coup les Adverſaires de la libre expertation des grains, de l'erreur où il ſont, je n'aurai recours qu'a un calcul auſſi ſimple que court On compte à préſent en France environ 16 millions d'ames ; je veux que par la libre exportation des grains, la nourriture journaliere de chaque perſonne ſoit augmentée de 3 deniers, voila dans la même année 73 millions de repandus dans les Campagnes au profit des Propriétaires des terres & des Cultivateurs. Quel bien ne produira pas une gratification de cette eſpece, que chacun pourra payer ſans s'en appercevoir, & qui ne fera ſûrement murmurer perſonne, pas même le manœuvre, ni l'homme de journée, qu'une foible augmentation de travail dédomagera de ce mince ſurhauſſement de dépenſe.

Mais raſſurons l'Auteur de la Lettre ſur les craintes qu'il fait paroître en la finiſſant. Nous pouvons l'aſſurer que la libre exportation des grains, au lieu d'en faire augmenter le prix à un taux fâcheux, le maintiendra au contraire dans tous les tems à un prix proportionné aux facultés des Conſommateurs. Je crois pouvoir l'annoncer d'avance. J'ai pour garant l'Angleterre qui, avant qu'elle donnât des gratifications pour exporter les grains, payoit le quarter de froment 2 ℔ 10 ſ 8 d ſterl. prix moyen pendant les 43 années qui ont précédé la gratification qui commença à avoir lieu en 1689, & qui n'a payé la même méſure, pendant les 43 années qui ont ſuivi immédiatement la gratification que 2 ℔ 5 ſ 8 d, prix moyen. L'exportation a donc occaſionné une diminution ſur le prix du bled, quoique les Anglois euſſent éloigné de chez eux les

grains étrangers, par de forts droits ſur leur importation. Le prix des années, depuis 1732 juſqu'en 1755 eſt encore plus foible, n'étant que de 1 ℔ 15 ſ 8 d ſterl. le quarter. Ce qui prouve de plus en plus, qu'à méſure que les Anglois ont exporté leurs grains, le prix en eſt diminué. L'exportation eſt donc avantageuſe, loin d'être nuiſible, puiſque le prix des grains diminue à méſure que les Anglois en vendent davantage au dehors.

» On objectera, ſans doute, dit l'Au» teur de l'eſſai ſur la police des grains, » que cela vient des défrichemens, & » d'une augmentation de culture, cela eſt » vrai, & ſert à fortifier notre opinion. » Car pourquoi défriche-t-on, pourquoi » la Culture s'eſt-elle animée, perfection» née, augmentée ? C'eſt que le Cultiva» teur n'en craint point l'abondance, parce » qu'il eſt ſûr de débiter ſes grains à ſa » volonté ; & cela doit arriver toutes les » fois qu'il n'y a point de gêne ſur quel» que denrée que ce ſoit, & que la vente » en ſera avantageuſe.

L'Auteur de la Lettre du 28 Janvier, veut attaquer les droits de champart, de dixme, de mouture, de fourage, &c. Mais qu'ont de commun ces droits avec la libre exportation des grains ? Le champ qui porte une abondante moiſſon, doit-il moins payer les droits que celui qui eſt moins cultivé ? Que le grain ſoit cher ou à bon marché, ces droits ſont-ils moins dûs ? Pourquoi vouloir auſſi ôter le droit d'avoir des moulins & fours bannaux : Ces bannalités nuiſent-elles à l'intérêt des particuliers, leur grain eſt-il moins bien moulu, & leur pain moins cuit dans les bannalités, que dans des fours & des moulins particuliers ? Ce ſont des droits annexés aux Fiefs & à la Haute-Juſtice, pourquoi vouloir en priver les Seigneurs ? Si leurs prépoſés pour la perception de ces droits abuſent de la contrainte à laquelle les Vaſſaux ſont aſtraints, les loix y ont pourvû, & on peut y avoir recours.

La réduction du droit de mouture, & de fournage eſt encore une injuſtice. Peut-on donner moins que le ſeiziéme pour moudre, & le ſeiziéme pour cuire ? Je n'ai jamais vû perſonne ſe plaindre que ce droit fut trop fort. M. Marcandier, dans ſon Traité du chanvre, dit dans une note que » ſi on en croit une eſtimation faite » par un très-honnête homme, le total » de la perte que cauſe l'achât du bled & » la fabrication du pain des particuliers ſe » monte tous les ans à 41 millions 600 » mille livres, que l'Etat gagneroit ſi le » pain ſe faiſoit uniquement chez le Bou» langer. » Il y a donc un avantage réel à le faire cuire à un four banal.

Pourquoi vouloir auſſi reduire les droits de champart ? Veut-on punir les Seigneurs de ce que ſouvent c'eſt à leur exhortation, & à leur exemple que les Laboureurs ſément & cultivent mieux leurs terres ? De plus, ils n'ont accordé ces champs qu'à condition qu'ils auroient ſur la moiſſon, le droit annoncé par la *bailletre* ; d'ailleurs, plus le champ produira, moins le droit du Seigneur peſera ſur le Propriétaire ; parce que ſi le champ, par exemple, donne avec une foible culture dix boiſſeaux de bled, dont il en revient un au Seigneur, & que par une meilleure culture, il produiſe 20 boiſſeaux ; ce redoublement de moiſſon ne coûte qu'un dixiéme de plus pour le droit du Seigneur, & donne un bénéfice réel de 9 vingtiémes au Cultivateur. Y a-t-il le moindre ſujet d'entrer en commiſération pour ce dernier ?

Le retrait féodal eſt un apanage des Fiefs, le plus noble & le plus eſſentiel. L'Auteur de la Lettre n'a pas réfléchi à l'injuſtice qu'il y auroit à en vouloir dépouiller les Seigneurs. La réflexion qu'il fait au ſujet des grands Domaines augmentés aux dépens de ceux des payſans, eſt très ſenſée. Il ſeroit réellement à ſouhaiter qu'on pût y remédier. Je crois qu'un des plus ſûrs moyens ſeroit qu'on ne pût demander aux Tenanciers des rentes Seigneuriales que les cinq ans d'arrérages, comme pour les rentes ſecondes ; parce que c'eſt l'accumulation de ces arrérages de 10, 20, 29 ans, que le Tenancier a négligé de payer qui le rend inſolvable, & qui eſt cauſe que le ſolidaire le plus aiſé, qui a payé pour ſes Co-ténanciers, ſe fait adjuger toute la tenue. Il y a même des Seigneurs qui en agiſſent de même, négligeant avec affectation de ſe faire payer de leurs rentes, pour avoir occaſion d'accroître leur Domaine des tenues qui ſe trouvent à leur bienſéance.

Je ne parle point de l'idée de l'Auteur de la Lettre, de faire préceder la libre

exportation des grains, par un cadaſtre qui fixeroit le prix du terrein de chaque canton. Nous éprouvons dans cette Province l'inſuffiſance d'un pareil moyen. D'ailleurs, le prix du terrein eſt relatif dans chaque canton. *Tant vaut l'homme, tant vaut ſa terre.* Cela n'a aucune connexité avec la libre exportation des grains

Je ſuis, &c.

DE BEAUVAIS, *le* 19 *Mars* 1764.

La Ville de Beauvais, doit à la protection du Miniſtère, aux talens de M. Holker, Inſpecteur général des Manufactures étrangeres, & au Patriotiſme d'une portion des Citoyens qui la compoſent, les moyens de perfectionner ſes Manufactures d'étoffes de laine, & d'étendre ſon Commerce L'Adminiſtration de l'Hôpital de cette Ville, a été la premiere a s'élever au-deſſus des préjugés, en proſcrivant de ſa Fabrique particuliere, la vicieuſe habitude de filer la laine au petit rouet, & en adoptant la pratique de filer au grand rouet, à la maniere angloiſe, propoſée par M. Holker

Elle n'a épargné, ni ſoins, ni dépenſes pour étendre dans la Ville cette nouvelle filature, & l'uſage d'un nouveau dévidoir, dont elle a reconnu tous les avantages. Elle a établi à cet effet une Ecole publique, dans laquelle elle s'eſt propoſée de procurer l'Inſtruction gratuite aux fileuſes externes qui ſe préſenteroient. Quelques-unes d'elles ſe félicitent d'avoir reçu cette inſtruction, que des Protecteurs leur ont ménagée, mais la plus grande partie des Ouvriers n'a pû d'abord profiter des avantages de cet établiſſement. Forcées de tirer leur ſubſiſtance d'un travail qui ne doit point ſouffrir d'interruption, & la pratique de toute méthode nouvelle exigeant dans ſon commencement un travail lent & ſouvent interrompu, les fileuſes trouvoient dans leur indigence un obſtacle qu'elles ne pouvoient vaincre; l'Adminiſtration, déja excédée de dépenſe, étoit auſſi dans l'impoſſibilité de vaincre cet obſtacle. C'eſt dans cette conjoncture, que des Citoyens de tous états, conduits par la ſeule vûe du bien public, profiterent de la preſence de M. Holker dans cette Ville, pour former par des ſouſcriptions gratuites, des fonds deſtinés à ſoutenir cet établiſſement. Le projet de cette Aſſociation patriotique a été préſenté au Corps de Ville qui lui a donné ſon ſuffrage, & qui a ſouſcrit pour la ſomme de cent écus.

Les fileuſes recueillent pluſieurs avantages de l'exécution actuelle de ce projet. Outre l'inſtruction gratuite qu'elles reçoivent, leur ſubſiſtance eſt aſſurée. Leurs journées leur ſont payées le même prix qu'elles gagnoient, en ſuivant leur ancienne maniere. Comme l'ouvrage qu'elles font pendant les premieres ſemaines, vaut moins que le prix qu'on leur paye, cette perte eſt ſupportée par la Compagnie des Souſcripteurs; elle s'eſt impoſée ce ſacrifice, comme l'unique moyen de réuſſir.

Lorſque les fileuſes ſont parvenues à porter la filature de la laine au plus haut dégré de fineſſe & de perfection poſſible, chacune d'elles eſt gratifiée d'un grand rouet qu'elle emporte chez elle, & d'autres éleves remplacent dans l'Ecole publique, celles qui ſont ſuffiſamment inſtruites. Il en eſt ſorti récemment un certain nombre, qui s'eſt répandu dans la Ville. Comme ce nombre s'accroît ſucceſſivement, les étoffes qui doivent ſe fabriquer avec cette nouvelle filature, ſe reſſentiront bientôt de ſes avantages.

Le zèle de l'Adminiſtration de l'Hôpital à concourir au vœu général, & a répondre à l'empreſſement des Citoyens qui verſent dans ſes mains leur contribution volontaire, la met en droit de partager avec M. Holker, la reconnoiſſance publique. Le fonds des ſouſcriptions monte aujourd'hui à 2700 ℔. Dans cette ſomme, eſt compriſe celle de 300 ℔, donnée par le Corps de Ville, & celle de 600 ℔, que M le Cardinal de Gêvres Evêque de cette Ville a fait compter à l'Adminiſtration, auſſitôt que S. E. a été inſtruite de l'utilité de cet établiſſement.

De nouveaux beſoins, feront ſans doute trouver de nouveaux Souſcripteurs. Les Seigneurs des Paroiſſes, dont les Vaſſaux ne ſont point occupés pendant l'hiver, ſentiront combien il importe d'étendre la nouvelle filature à la Campagne, où la main d'œuvre eſt à meilleur compte; animés du même eſprit que les Citoyens de la Ville, ils entreront volontiers dans leur émulation.

Liſte des Souſcripteurs pour l'Etabliſſement à Beauvais de la filature de laine au grand rouet, à la maniere angloiſe.

LE CORPS DE VILLE.

Meſſieurs,

Le Cardinal de Gêvres.
Motte, Théologal.
Terrier, Curé de S. Quentin.
Holker, Inſpecteur général des Manufactures étrangeres.
Borel, Lieutenant Général.
Le Mareſchal de Fricourt, Lieutenant particulier.
Le Caron de Trouſſure, Bailly du Comté.
Ducquet, Procureur du Roi.
Dauvergne, Procureur Fiſcal du Comté.
Allou de l'Iſle, ancien Capitaine au Régiment de Rohan.
d'Ewick, ancien Capitaine au ſervice de la Hollande.
Madame Michel d'Anſerville.
Madame du Fay.
Wattier, premier Echevin.
Wallon, Contrôleur de la Maiſon du Roi.
De Catheu.

NEGOCIANS.

Meſſieurs,

J. Ch. Danſe.
Bucquet.
Lecuyer Dubout.
Bingant Langlois.
Pere.
N. Michel.
Serpe, pere & fils.
Pepin.
Daugy de Norieu.
C Dupré.
J. Danſe.
Danſe Motte.
Michel de Varbury.
Mouffle.
Denully, freres.
F. Renault.
F. T. Auxcouteaux.
Garnier l'aîné.
Garnier de Cauvignies.
Leré.
J. Motte.
Dubois.
Prévôt.
Waſtrin & l'Ecuyer.
Platel, freres.
J. B. Eſcouvette.
Le Braſſeur.
L. Ticquet Blanchard.
Thevart Fils.
Barbier.
De la Croix, fils.
Fournier.
Ruſte.

La Comunauté des Drapiers a ſouſcrit pour des prix qui doivent être diſtribués aux plus habiles fileuſes.

SOUSCRIPTEURS DE PARIS.

Meſſieurs,

De Palerne, Sécrétaire perpétuel du Bureau d'Agriculture de Paris.
De Dangeul, Maître des Comptes.
Darras, premier Commis de la Caiſſe d'Amortiſſemens.
La Gazette du Commerce.

Un homme propoſe des moyens de perfectionner les Manufactures de laine, il demande qu'on adopte une pratique ſupérieure à une routine vicieuſe, il faut des fonds pour entrer dans ſes vûes utiles, & la Ville de Beauvais trouve dans l'adminiſtration de ſon Hôpital, dans ſes Officiers municipaux, dans l'illuſtre Prélat qui gouverne ſon Egliſe, dans ſes Magiſtrats, dans ſes Négocians, & dans ſes Citoyens de différens ordres, le zèle, l'émulation & la généroſité néceſſaires pour former & conduire a ſa perfection un établiſſement qui doit aſſurer à ſes Manufactures les plus grands avantages, & qui peut devenir pour toute la Nation une ſource conſidérable de richeſſes. Qui ſçait ſi un pareil exemple ne ſera pas imité par un grand nombre de Villes du Royaume ? Si la France voyoit naître dans ſon ſein un pareil évenement, qui pourroit calculer la ſomme des effets utiles qui en reſulteroient ?

DE PARIS, *le* 27 *Mars* 1764.

Des particuliers nous ont écrit pour ſçavoir, 1°. Si tout Laboureur, de quelque Généralité qu'il ſoit, ſera admis au concours pour les Prix propoſés par la Société Royale d'Agriculture de Paris. 2°. Quelle eſt la meſure de l'arpent de terre, dont la Société entend parler.

Nous ſommes autoriſés à répondre que tout Laboureur de quelque Généralité qu'il ſoit, peut concourir pour les Prix en queſtion, & que l'arpent doit être de la meſure du lieu où l'on habitera; les produits, devant être comparés avec les meſures locales. Ainſi, ſi les cinq arpents de terre d'un canton, où la perche n'eſt que de 18 pieds, rapportent proportionnellement plus que les cinq arpens d'un canton où la perche ſera de 20 ou 22 pieds, il eſt évident que les premiers obtiendront le Prix.

DE ROUEN, *le* 14 *Mars* 1764.

Importation.

Du Havre, par les Navires des Capitaines Pierre Beautour, Philippe Dorion, Jean Dorion J. Billard, P. la Salle, Martin Laneuville, & P. Pottier, 100 caiſſes d'oranges; 27 d° de citrons 1 barrique de jus de limon; 187 caiſſes, 1555 demi-caiſſes de ſavon; 1 barrique, 58 futailles, 28 barrils, 28 ſacs, 10 caiſſes, 2 quarts de caffé; 10 balles de crin; 9 balles, 3 ballots, de coton filé; 257 balles, 2 ballots, de coton; 108 balles, 11 ballots de coton en laine; 42 barriques de ſucre; 1 barril de ſucre; 1 barrique de cacao; 1 grenier de bois de Gayac; 328 balles de ſoude; 41 balles d'amandes; 5 barriques, 15 barrils, 16 boucauds d'indigo; 2 balles de cumin; 90 buches de bois de fernambouc; 14 bottes, 35 piéces, 2 barrils d'huile d'olive, 2 balles, 28 ſacs, 1 barrique d'alun de Rome; 9 madriers de bois à ſavonnettes; 2 balles de ſaffranum; 2 d° de noix de galles; 204 cuirs verts; 3 cuirs ſecs en poil; 6 boucauds de ſuif; 4465 cornes de bœuf; 24 barrils de bray; 15 caiſſes, 2 barriques de ſouffre; 1 d° de fleur d°. 1 barrique de terre d'ombre; 1 caiſſe d'encens; 12 gonnes de ſaumon; 13 caiſſes, 21 boîtes de prunes de brugnoles; 2 caiſſes de ſuc de réglisſe; 2 buches de bois d'olivier; 1 couffe de ris; 4 balles de raiſins; 1 caiſſe de ton mariné; 1 caiſſe de viande de pâte; 2 d° d'anchois; 6 flacons de capres.

D'Honfleur, par le Navire de Thomas Hebert, 106 barriques, 1 barril, 1 caiſſe de ſucre; 21 balles, 2 ballots de coton; 27 futailles, 4 ſacs de caffé; 1 barril d'indigo; 3 poinçons, 2 barriques d'huile de morue; 1 barril de citrons; 1 cave de ſirop, *D'Oſtende*, par le Navire de Edme Olfert de Jong & J. Endes, 50 barrils de mine de plomb; 1 caiſſe d'acier; 480 ſaumons de plomb; 1 grenier d'alun; 98 barrils, 34 futailles d'huile; 5 barrils d'huile de capillaire; 32 buches de bois de teinture; 1 caiſſe d'aloës; 5 futailles de piment; 1 barrique d'émery; 3 barriques de gomme de ſénégal; 3 futailles de colle; 2 balles de poivre; 3 caiſſes de caſſia lignea.

D'Amſterdam, par les Navires de Yſſes Pieters & Claas de Jong; 23 caiſſes de papier; 2 futailles, 1 caiſſe, 1 tonneau de plumes a écrire; 5 balles de plumes à lit; 69 buches de bois jaune; 583 buches de bois de buis; 45 buches de bois de teinture; 10 barrils de vermillon; 8 barriques de ſouffre; 1 barrique d'indigo; 2 caiſſes, 4900 fromages; 4 barrils de nacre de perle; 1 barril, 64 ſaumons d'étain; 50 ſaumons de plomb; 2 futailles, 35 paquets & barrils de baleine & fanons; 1 paquet de cœur d°; 15 balles, 2 barrils de poivre; 1 barril de céruſe; 3 d° de cendres; 42 piéces d'huile; 24 barriques d'huile de baleine; 39 futailles d'huile de poiſſon; 50 balles de noix de galles; 5 d° de coton; 2 d° de ſoude; 100 bottes de fil de laiton; 1 caiſſe de carret; 1 balle de duvet; 1 barril de coquilles; 30 caiſſes, 60 barrils, 8 futailles, 64 barriques, 31 paquets, 26 balles de clincaillerie, mercerie & droguerie; 7090 piéces de bois du Japon; 1 caiſſe de fayance; 67 dents d'élephant; 35 barrils d'azur; 11 ballots de rottings; 4 futailles de garance; 30 barrils de graine de lin.

D'Hambourg, par le Navire de Jooſt Janſen, 1 barril d'azur; 8 barrils, 3 caiſſes, 1 paquet, 128 planches de cuivre; 49 futailles de cire; 11 tonneaux, 5 barrils de faulx; 1 barril de limes; 4 futailles de plumes; 4 barrils de creuſets; 24 balles de laine; 3 barrils de fer blanc; 1 d° de d° noir; 50 torques de fil de laiton; 5 barrils de nacre; 5 barrils, 2 balles, 1 paquet de mercerie.

De Caen, par le Navire de Gilles Corbet, 2000 lb de plomb en grain; 62 barrils, 15 balles de ſuif; 4 paniers de vieux cuivre; 16 pots de miel; 2 ſacs de graine de ſainfoin; 5 paquets de nerfs taillés; 1 cuve & demie de vouede; le reſte, papier.

De Charente, par le Navire de Ph. Deſ-

hayes, 155 piéces d'eau-de-vie.

De Cherbourg, par le Navire de Aubin Gauvin, 221 paniers de glace; 14 barriques de ſoude; 14 caiſſes de pierre à faulx.

De Soiſſons, par le Navire de J. Dagnet, 100 muids de bled.

D'Iſigny, par le Navire de N. Pilaſtre, 1 grenier de charbon de terre; 9 pots d'huitres marinées; 1 balle de plumes; le reſte, beurre.

De Rotterdam, par le Navire de F. le Noir, 2240 pains de fromage; 8 futailles de poil de ſanglier; 14 barrils de fil de fer; 39 piéces d'huile de baleine; 28 barrils d'huile de morue; 4 barrils de ſaumons; 23 balles de poivre; 14 futailles de céruſe; 3 futailles de ſouffre; 246 buches de bois de campêche; 589 buches de bois de Ste Marthe; 376 buches de bois jaune; 4 barrils d'épicerie; 1 paquet, 66 piéces d'étain; 1 tonneau de ſucre; 4 caiſſes, 1 barril d'indigo; 3 barrils de blanc de plomb; 6 balles de laine; 1 balle de peaux; 1 tonneau de poil; 45 balles de crin; 134 bottes de tringles; 98 pouches; 2 barrils de graine de lin; 68 buches de bois de buis; 1 caiſſe de nacre de perle; 6 piéces d'huile de lin; 2 boucauds de girofle; 2 bouteilles d'huile de vitriol; 2 futailles de colle; 1 barril de vif-argent; 6 paquets de fanons de baleine; 1 tonneau de rubans de fil; 1 futaille de garance; 1 barril d'arſenic; 1 d° d'orpin; 1 panier, 1 barril de droguerie; 11 bottes d'acier; 2 barrils, 1 panier de fer; 5 caiſſes, 2 barrils de clincaillerie; 1 d° d'azur; 5 caiſſes de thé; 7382 buches de bois de bunas; 6 balles de coton en laine; 10 pierres à meulle; 1 futaille de piment; 1 caiſſe de ſucre candy; 2 paquets de cuirs; 2 futailles de mercerie.

De Dieppe, par les Navires de Ph. Béménil, P. le Marchand, A. le Villain, D. Caſtel, Pierre de la Cour, Th. Salle, P. Grange, 7 barriques, 10 futailles d'huile de morue; harengs & morues.

De S. Valery en Caux, par les Navires de A. Doré, J. Commeville, J. Chambellan, morues & harengs.

De Dunkerque & Boulogne, par les Navires de A. Verbeeke & Henry Altaſſin, harengs.

De Tancarville, par le Navire de J. B. Pitte, 250 mines d'avoine.

De Londres, par le Navire de Th. Aram, Anglois, 216 ſaumons de plomb; 9 caiſſes, 2 ſacs, 6 barrils, 3 ballots & 2 malles dont on ignore le contenu.

Par terre, 16 barrils d'indigo; 4 balles de lin; 3 demi-barrils de girofle & muſcade; 134 ſaumons de plomb, 4 tonneaux de fromages; 68 balles de coton.

DE ROUEN, *le* 17 *Mars* 1764.

Prix des toiles.

Toiles écrues, fleurets, blancards au nombre de 450 piéces à 165 ℔; d° blanches, à 180 ℔.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi* 28 *Mars* 1764.

	℔	ſ	d		℔	ſ
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . .	13					
Pluſieurs ont vendu,	10			à	11	10
Seigle, ...	6			à	6	10
Orge, ...	5			à	6	
Avoine	13			à	16	
Lentilles, ...	13			à	36	
Pois blancs, ...	12			à	16	
Haricots, ...	14			à	23	
Ronds	16					
Pois gris	12			à	14	
Pois verds, ...	13			à	26	
Feverolles	10	10		à	11	
Veſce						
Féves ſuiſſes . . .	15			à	17	
Navette	30					
Chenevis	13	10		à	15	
Sarraſin	7					
Millet	18					
Senevé						
Lin, ...						
Sainfoin	7 ℔	10	ſ	à	8	
Farine blutée, *le boiſſeau*, ...	21	ſ	9	à		28
Rémoulage	15	ſ		à		30

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du* 27 *Mars au* 28.

Froment, *le ſeptier*,	15 ℔	10		
Pluſieurs ont vendu	12	10	à	13 ℔ 10
Orge.	7			
Veſce	12	10		
Avoine en ſacs. . .	15			
Avoine en *banne*,	13		à	13 10
Farine blutée, . .				

CHANGE DE LONDRES

avec différentes Places de l'Europe, le 20 Mars 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	8
D° a vue	36	6
Rotterdam 2 uſances ½ . .	36	8
Hambourg 2 uſances ½ . .	35	1
Paris, ...	30	⅛
D°. 2 uſances.	30	1/16
Bordeaux, 2 uſances. . . .	30	⅛
Cadix	37	⅜
Madrid	37	⅞
Bilbao.	37	½
Livourne	47	⅝
Gênes	47	
Veniſe.	49	⅞
Liſbonne	54	¾ à ⅝
Porto	53	⅝ à ½
Dublin.	9	¼
Agio de la banque d'Holl. .	3	⅛ à ¼

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres.	3	18	3
Piéces de huit, appellées			
Grandes Pillares. . . .		5	2
D°. petites		5	2
Grandes Mexicaines		5	2
D°. petites.		5	2
Argent en barres.		5	2 ⅜
Cochenille la ℔	13 ſ	3 à	6 d

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque. .	fermé.
De la Com. des Indes .	fermé.
Actions de la Mer du Sud.	
Anc. Ann. de la M. du S.	
D°. Nouvelles.	84 ¼ à ⅜
D°. réduites à 3 p °/° . .	85 ⅜ à ⅝ à ½
D°. conſo. idées à 3 p. °/°.	85 ¼ à ⅜
De la C. des I. à 3 p °/°.	fermé.
D°. de 1751, à 3 p °/° .	
D°. de la B. 1756 à 3½ p. °/°.	87 ¼
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	
D°. 1762 à 4 p °/°.	96 ½ à ⅝
Bill. de la C. des I. prime.	2 à 1 ſ
De l'Ech. 1763.	
Eſcompte.	4 à 5 ſ
De la Marine payable en Mars.	9 ¼
Eſcompte.	
Annuités à longs term. . .	26 ⅛ à ½
Souſcriptions 1763. .	
De la Marine à 4 p °/° . .	93 ¼
D°. à 4 p. °/°. 1763. . . .	94 ⅛ à ½

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS

à Paris, le 28 Mars 1764.

Changes.

Amſterdam	56 à 55 ⅞
Londres.	30 15/16
Hambourg	179 ¾
Madrid	15 2
Cadix.	15 1
Livourne	94 ½
Lyon, Roys au pair. Pâques	1 ⅛

Effets publics.

Actions des Fermes .	1025
Colonies,	10
Amortiſſ.	2 ½
3e. Lotterie.	748
2 ſ p ℔.	
Emprunt, 50 millions	11
Annuités	460
Coupons	91 ½
Epoques 7e.	
Récepiſſé des Monnoyes,	

Compagnie des Indes.

Actions	8 797
Emprunt.	
Promeſſes.	11

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
7 à 12.	12

Contrats.

Bretagne	12
Cuirs à 3 pour °/° . .	52
4 p °/°	72
Sur la Ville de Paris	46 ½

Prix du Foin & de la Paille à Paris, le 27 Mars 1764.

Le foin s'eſt vendu à la porte S. Michel 36 à 40 ℔ le cent; la paille a été vendue à la porte S. Martin 14 à 15 ℔ le cent.

Etiage de la riviére de Seine,

La Riviére étoit le mercredi 28 Mars 1764 à 3 pieds 3 pouces; le 29 à 3 .... 6 au-deſſus des plus baſſes eaux.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere, rue S. Severin.*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 7 Avril

DE CADIX, *le 6 Mars* 1764.

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville.

» SUivant les nouvelles de la Havanne, » Monſieur de la Cordova, ne ſçauroit être » ici avant le mois de Mai, & grace au fleg- » me de nos Buraliſtes, il ſe paſſera encore » trois mois avant que l'on délivre les » effets qu'il amene.

» Il n'y a guéres plus de cochenille ici » que dans les premieres mains, & dans » les ſecondes; on ſoutient la belle de 69 » à 70 Reaux. Un Vaiſſeau Hollandois » qui en portoit une forte partie à Amſ- » terdam, s'eſt perdu près de Quimper, » & l'on craint pour un autre Vaiſſeau, » parti dans le même tems. Cet évene- » ment a déjà cauſé une ſenſation à Amſ- » terdam.

» Il eſt entré cette ſemaine 62 Vaiſſeaux, » dont la moitié chargés de bled, plu- » ſieurs de morues & de légumes, mais » peu de marchandiſes ſéches.

Cours du Change.

Paris	77 ½ à 78
Londres	40
Amſterdam	97 à 97 ¼

DE MARSEILLE, *le* 19 *Mars* 1764.

Lettre de M. Aereboe, Agent & Conſul de S. M. Danoiſe à Alger, étant maintenant à Marſeille, à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Je me trouve depuis quelque-tems, Monſieur, à Marſeille, d'où je dois me rendre à Alger, en qualité de Conſul de Danemark, après avoir exercé les mêmes fonctions dans le Royaume de Maroc. J'ai eu occaſion de lire la Gazette du Commerce, & je l'ai lûe avec plaiſir pour mon inſtruction. Mais j'ai été auſſi confondu que ſurpris, de trouver dans la Feuille du Samedi troiſiéme Mars, l'extrait d'une Lettre de Marſeille, & d'un Auteur que vous louez, Monſieur, mais qui ne mérite pas vos éloges, s'il parle de tous les objets qu'il veut traiter, comme des affaires de la Compagnie Royale d'Afrique de Danemark qu'il ne connoît pas, & ſur laquelle il n'auroit pas dû hazarder aux yeux du public des fauſſetés, ou des imputations odieuſes. Il dit en effet que *les Danois, pag.* 138 *fourniſſent le Royaume de Maroc des articles de Marine de toute eſpece*, & dans la Note (*a*) » la Compagnie Danoiſe fournit » aux Maroquains, non-ſeulement toute » ſorte d'agrès & de matières propres à la » conſtruction, mais même des Vaiſſeaux » conſtruits. Cette même Compagnie fait » paſſer ſes fonds à Marſeille, de la ma- » niere qu'on l'indique dans cette Lettre.

L'Auteur a avancé tout cela de ſon chef & ſans preuve, & je lui réponds ici, non pour détromper le Public inſtruit qui nous rend plus de Juſtice, mais pour effacer des fauſſetés d'une Gazette qui ne doit contenir que des vérités utiles, que non-ſeulement le Danemarck ne fournit pas à Maroc des agrès, munitions de guerre & de marine, & des navires, mais n'en a jamais fourni; je ſuis en état de le dire & de l'affirmer, parce que j'ai eu l'honneur d'être employé à tous les Traités faits avec l'Empereur de Maroc, ayant été à Salé & à Saffy, le premier Conſul de S. M. Danoiſe, qui n'a jamais voulu conſentir

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

& enfin de proportionner, petit à petit, la ſortie des nôtres à nos récoltes ? C'eſt, ſi je ne me trompe, arriver au même but, auquel tend l'Auteur de la réponſe a mes doutes, plus lentement à la vérité, mais avec précaution, ſûreté, & dès-lors ſans crainte de remords ni d'inconvéniens.

Chacun fait de ſon vin, de ſon ſucre, de ſon drap ce qu'il lui plaît, les vend à qui il le juge à propos, au prix qui lui convient, & le bled ſeul ne profiteroit pas de la liberté accordée à toutes les autres propriétés! Qui eſt-ce qui reclame contre cette liberté future ? On propoſe ſeulement de l'amener petit a petit & avec méthode. Le Commerce du vin, du ſucre & du drap eſt moins ſuſceptible de monopoles & de fraudes que celui du bled : il n'y a pas de danger a ſe paſſer de vin, il y en a beaucoup a manquer de pain, nous recueillons plus de vins que notre propre uſage & nos ventes à l'Etranger n'en conſomment ? les vins que nous exportons, ne ſçauroient tarir ou épuiſer ceux que nos païſans boivent, parce qu'ils ne ſont, ni de la même eſpèce, ni de la même qualité, les vins ſupérieurs ſortent, & les petits nous reſtent. On ſe retranche ſur l'uſage du ſucre, on ménage ſon habit, on le porte mauvais, dans le cas de la trop grande chéreté de ces deux marchandiſes, mais l'eſtomach admet-il de pareils tempérammens ? La faim ſeule lui donne la loi & n'en reçoit de perſonne, rien ne remplace le bled, c'eſt ce qui fait qu'il eſt de premiere néceſſité, & que ſa marche intéreſſe tous les individus plus particuliérement que celle des autres denrées.

Je laiſſe derriere-moi beaucoup de ſujets de replique qui exigeroient des diſſertations, & je vole aux aſſertions impoſantes de mon Adverſaire.

1°. *Dans la moitié de la France*, dit-il, *ce que les hommes ne conſomment pas d'orge & même de bled, ce que les greniers n'en peuvent contenir, eſt donné aux cochons.* Peut-on prendre ſur ſoi d'affirmer de pareils faits ? & quand ils ſeroient vrais, ils prouveroient tout au plus, que le défaut de circulation de Province à Province, étoit cauſe que l'une manquoit, tandis que l'autre regorgeoit, & que celle-ci, faute de déboucher de proche en proche pour ſes grains, étoit obligée d'en nourrir les cochons ; mais cela n'empêcheroit pas que pour pendant à ce tableau, on ne voye les peuples de la Baſſe-Bretagne, des Cévennes, &c., manquer de pain & ſe nourrir de laitages, de choux & de chataignes.

2°. *En 1709, les bleds que le Gouvernement fit venir ne ſervirent point à la ſubſiſtance nationale, ils furent gâtés faute de vente* : C'eſt bien pour le coup, qu'on nous regarde comme des enfans ; l'autorité *des témoins* prétendus *reſpectables*, dont on s'appuye, eſt ici en pure perte.

3°. *On eſt aſſez d'accord, qu'il y a environ 16 millions d'ames en France, au lieu de 15.* Dès que c'eſt une affaire de convention, & attendu que le mot *environ* corrige un peu l'aſſertion ; je ne replique plus.

Mais finiſſons l'analiſe de la réponſe à mes doutes, par un relevé de quelques points où l'Auteur reſte en contradiction avec lui-même : je ſçais bien qu'il les a laiſſées échapper pour m'éprouver, auſſi vais je les ſaiſir pour répondre a la plaiſanterie.

1°. Il nous reſte donc, dit-il, environ 20 millions de ſeptiers de grains excédens de notre conſommation, d'une année, *ſans compter les pommes de terre*, & plus bas il établit que le François ne conſomme plus de bled que l'Anglois, que parce que le premier n'a que cela pour vivre, & qu'*il ne cultive point de pommes de terre* qui le nourriroient plus agréablement. Il y a donc, où il n'y a pas de pommes de de terre en France, cela eſt à volonté.

2°. Il convient que ſi notre excédent de 20 millions de ſeptiers de grains, ou la demi-année de notre conſommation venoit à ſortir du Royaume, ou ſeulement la moitié, & que la récolte de l'année ſubſéquente fût mauvaiſe, il ſeroit fort à craindre que nous ne fuſſions contrains de racheter cher ce que nous aurions vendu à bon marché. Il trouve que cette objection eſt preſſante, & voici comme il la détruit. *La ſeule précaution*, (il faut donc des précautions préliminaires) *de ne ſe ſervir que de vaiſſeaux François pour emporter nos grains nous garantra*, dit-il, *de cet affreux inconvenient, parce qu'elle nous mettra*, ſelon lui, *dans l'impoſſibilité, abſolue de faire ſortir ſeulement cinq millions de ſeptiers de grains, ou le $\frac{1}{4}$ de l'excédent de notre conſommation annuelle, attendu qu'il faudroit pour ce ſeul quart, 2 milles vaiſſeaux de 300 tonneaux, & qu'ils*

n'exiſtent pas en France, ce ſont ſes propres paroles. Par conſéquent, continue-t-il, *pour exporter tous les ans ſeulement un million de ſeptiers de bled, il faudra qu'il ſoit conſtruit exprès* 300 *Vaiſſeaux, de* 150 *à* 200 *tonneaux, car nous n'en avons pas aſſez pour des objets plus lucratifs.* Mais l'Auteur de la Lettre N°. 20. abuſe ici de ma déference pour lui; qu'il daigne me ſuivre, je n'altere point ſon texte. Il veut permettre tout-à-l'heure la ſortie de nos grains, je dis tout à l'heure, car il me gronde d'avoir propoſé un délai, il exige en même-tems qu'il ne s'en exporte que ſur nos ſeuls Vaiſſeaux François, nous n'en avons cependant pas aſſez ſelon lui, pour des objets plus lucratifs. Il ne ſortira donc point de grains, & c'eſt en permettre & défendre tout à la fois l'exportation; car compte-t-il qu'on en conſtruira pour une branche de Commerce de moindre profit que toutes celles qu'on néglige ? Cela ne paroît difficile à ſuppoſer; mais paſſons ſur la difficulté. Voila les places de Commerce convaincues de la néceſſité & de l'avantage pour elles de bâtir les 300 Vaiſſeaux de 150 à 200 tonneaux, tels qu'il les demande *exprès* pour la traite des grains; pour les projetter, les mettre ſur le chantier & les lancer à la mer, ces Vaiſſeaux, il faut des matières, des capitaux & du tems. Pendant la guerre que nous venons de terminer, nous avons perdu beaucoup de bâtimens marchands. Depuis la Paix nous n'en avons pas lancé à l'eau une cinquantaine dans nos différens Ports, Faut-il encore admettre pour plaire à mon Antagoniſte, que nous avons & les matières & l'argent: qu'il daigne au moins nous accorder du tems pour les employer, & qu'il ſuſpende pour cet effet l'exportation, pour laquelle il paroît ſi preſſé; ſans quoi les Etrangers qu'il veut très-légitimement exclure, reſteront en poſſeſſion du tranſport de notre ſuperflu; & les Hollandois, qui dans le ſeul cours de cette année, ont déjà, & excluſivement à nous, chargé à Nantes & au Havre pour les ſeules Villes de Bordeaux & de Marſeille plus de 4000 tonneaux de nos bleds, continueront non-ſeulement à nous fruſtrer des bénéfices du tranſport & de la Navigation, mais ils rendront inutile la précaution & l'expédient qu'il a donné de n'exporter nos grains à l'Etranger que ſur les ſeuls Vaiſſeaux françois, pour nous aſſurer qu'il n'en ſortira jamais un quart de notre excédent annuel.

Raiſonnons ſans humeur ni prévention. Les maladies & traitemens des grains, les moyens de les enmagaſiner à moins de frais poſſibles, & de les conſerver ſans d'énormes déchets, ſont ignorés en France; à peine nous doutons-nous qu'il y ait des biais à prendre ſur tous ces objets œconomiques. C'eſt encore une queſtion de ſçavoir ſi, pour l'avantage de la ſeule circulation de nos grains, il faut permettre des magaſins de bled en deçà, ou au-delà de 10 lieues autour de Paris, Gazette du Commerce, N°. 25. & l'on doit préſumer que tout ſur pareille matiere, fera queſtion & tâtonage chez un peuple naturellement vif, & peu familiariſé avec les vrais principes. Le défaut d'habitude rendra d'abord chers & difficiles les verſemens de grains d'une Province dans l'autre; ce ne ſera qu'à l'aide du tems & de l'expérience, que la libre circulation intérieure viendra à bout de ſe frayer des paſſages plus courts & plus aiſés. Car enfin les communications par terre d'un Bourg à un autre Bourg, & d'un marché à un autre marché voiſin, ſont-elles bien ouvertes dans les trois quarts de nos Provinces ? Nos charrois ſont-ils à bon marché ? Nous manquons de voiture & de bêtes de charge, nos rivieres, faute d'entretien, ſont dangereuſes, non navigables les trois quarts de l'année & preſque dénuées de Batteaux de tranſport; en un mot, les obſtructions ſont générales, l'engourdiſſement invétéré, & les membres du corps rural ſont preſque déſſechés; laiſſons leur prendre de la nourriture, attendons que les ſécrétions ſe faſſent bien, & nous entrerons en lice après. Mon Adverſaire, n'écoutant que les mouvemens de ſon cœur vraiment patriote, eſt preſſé d'aller au ſecours des pauvres Fermiers & des malheureux Laboureurs qui ne retirent pas, faute de débouchés pour leurs grains, les frais de Culture, & le bénéfice qu'ils doivent en attendre; ſes vûes ſont droites & reſpectables, je leurs rends l'hommage qui leur eſt dû, & je me pique de les partager; mais il ne connoît pour remede à ces maux deſtructifs de l'Agriculture que la prompte & ſubite